

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 28 Juillet 2020**

**Délibération N° : 20200728-04**

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS  
(CCID)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 28 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 23/07/2020

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 12

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique - MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre.

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 2

Nicolas TENOUX a donné pouvoir à Joël GAUCHE, Philippe RIBOT a donné pouvoir à Charles LACROIX

**NOMBRE DE VOTANTS** : 14

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emmanuel MIEGGE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2 000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Aussi, au renouvellement des assemblées municipales de juin 2020, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts direct pour la commune d'Abriès-Ristolas.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 14 voix pour,

**DECIDE**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions énoncées ci-dessus :

**Commissaires titulaires :**

1. BUES Frédéric
2. HUMBERT Martine
3. CHAVE Maurice
4. BONZON Monique
5. DARBOUSSET Henriette
6. MOURRE Aimé
7. GOIC Yves
8. OCANA-UBEDA Delphine
9. BONNERDEL Jacques
10. SEROR Jean-Pierre
11. BLAIS Chantal
12. NOUHAUD Marie-Joséphine

Envoyé en préfecture le 03/08/2020

Reçu en préfecture le 03/08/2020

Affiché le

ID : 005-200083517-20200728-2020072804-DE

**Commissaires suppléants :**

1. RENIE Alexandre
2. AUDIER-MERLE Véronique
3. BOREL Jean-Marie
4. LEPAS Dominique
5. MARION Colette
6. GAUCHE Joël
7. OLLIVIER Isabelle
8. SABATIER Dominique
9. GALFARD Gilbert
10. MATHIAU Anne-Marie
11. BUES Florent
12. OLLIVIER Guy

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*

Commune de

ABRIES - RISTOLAS

Par délibération n° 2020.07.28.04 en date du 28.7.2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1	Mme BUES	FREDERIC	26/05/1972	Le Village RISTOLAS	TF
2	Mme HUBERT	MARTINE	08/04/1961	Le Village RISTOLAS	TF
3	M. CHAVE	TAURICE	28/07/1952	Le Roux ABRUES	TF
4	Mme BONZON	MONIQUE	05/10/1949	Chemin de l'Hoche ABRUES	TF
5	Mme DARDOSSET	HENRIETTE	26/09/1950	Le Bourg ABRUES	TH
6	M. TOURRE	PIRE	12/01/1952	Château du Guél Le Geneine ABRUES	TF
7	Mme GOLE	YVES	14/02/1953	Le Bourg ABRUES	TF
8	Mme OCANA - UBEDA	DELPHINE	24/03/1976	Le Bourg ABRUES	TF
9	M. BONARDEL	JACQUES	04/06/1951	Le Bourg ABRUES	TF
10	M. SEROR	JEAN-PIERRE	28/02/1953	Le Bourg ABRUES	TF
11	Mme BLAIS	CHANTAL	01/06/1952	Chemin de l'Hoche ABRUES	TF

**Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.**

